

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA PROTECTION DE LA NATURE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

SECRETARIAT GENERAL

CENTRE D'ECHANGE D'INFORMATIONS DE LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF ENVIRONMENT,
PROTECTION OF NATURE AND
SUSTAINABLE DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

CLEARING-HOUSE MECHANISM OF
THE CONVENTION ON BIODIVERSITY

**FORMATION DES GESTIONNAIRES DES CENTRES D'ÉCHANGE
D'INFORMATIONS (CHM) DE LA CONVENTION SUR LA
DIVERSITE BIOLOGIQUE DU CAMEROUN-CONGO-GABON-
RCA-TCHAD**

Yaoundé, du 27 au 31 janvier 2014



RAPPORT

Introduction

Du 27 au 31 janvier 2014 à Yaoundé, s'est tenu l'atelier de formation des gestionnaires des Centres d'Echange d'informations (CHM) de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la RCA et du Tchad. La formation a été organisée par le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) avec l'appui financier et technique de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRScNB).

Cet atelier, a réuni dans les locaux du Centre de formation GERES cis à Nkoleton les Points Focaux (PF) des pays susvisés excepté ceux de la RCA empêchés et les représentants des Organisations de la Société Civile (OSC) nationales spécialisées dans la biodiversité. Chaque point focal était accompagné d'un collaborateur ou dans le cas du Congo, du PF CBD. Quatre informaticiens du MINEPDED et un membre du secrétariat technique CHM Cameroun y ont également pris part. La formation a été dispensée par le PF CHM belge et son assistante et l'activité s'est déroulée dans l'ensemble sous la coordination du PF CHM Cameroun, *Monsieur NTEP Rigobert*.

Cette rencontre avait pour principal objectif de renforcer les capacités des acteurs des CHM de la Sous-région à l'utilisation de la dernière version du Portal Tool Kit (PTK), outil essentiel pour accompagner lesdits acteurs dans l'accomplissement de leurs tâches notamment, le partage d'informations. Les résultats attendus de cette formation étaient :

- Les participants comprennent l'importance du CHM dans l'implémentation de la CBD dans leur pays ;
- Les participants sont capables d'ajouter des informations sur le site du CHM national.

Ainsi, le déroulement de l'atelier a connu des points importants à savoir :

- l'ouverture solennelle des travaux ;
- les exposés ;
- les cours pratiques ;
- les échanges avec la société civile ;
- la cérémonie de clôture ;
- une excursion.

I. OUVERTURE SOLENNELLE DES TRAVAUX

La cérémonie d'ouverture des travaux de l'atelier objet du présent rapport a été marquée par les discours du Chef du Centre d'Information et de Documentation sur l'Environnement (CIDE), représentant du Ministre en charge de l'environnement, puis celui du PF CHM belge.

Dans son propos liminaire, *Monsieur ONDOUA Serge Hervé*, Chef du CIDE a tout d'abord souhaité une chaleureuse bienvenue et ses vœux les meilleurs pour l'année 2014 à tous les participants. Celui-ci a regretté l'absence des partenaires de la RCA. Il a salué de manière singulière la présence des personnes ressources venues du CHM du Royaume de Belgique qui fonctionne sous la tutelle de l'IRScNB de ce pays ami, dont la contribution technique et financière a rendu possible la tenue de cet atelier. Le Chef du CIDE a salué ce bel exemple de coopération Nord-Sud et de stimulation de la coopération sud-sud dont le Cameroun est l'un des principaux bénéficiaires.

L'orateur a rappelé que le CHM est le lieu de canalisation, de réception, de dissémination et de partage de toutes les informations relatives à la diversité biologique. Sa genèse remonte à la première conférence des États parties (COP1), qui a décidé que le CHM doit être institué pour promouvoir et faciliter la coopération scientifique et technique. Pour lui, l'animation d'un CHM est loin d'être une sinécure. En effet, dans le but d'encourager les États parties à la CBD à mettre en place des CHM forts et stables, la Conférence des États parties, au cours de sa 9^{ème} session, a adopté la Décision IX/30 qui porte sur la coopération technique et scientifique et le CHM. Dans le 2^{ème} paragraphe de cette décision, il est clairement mentionné qu'il est attendu de chaque État partie :

- la mobilisation et la mise à la disposition du CHM, des ressources appropriées pour renforcer ses capacités institutionnelles et rendre durable ses interventions ;
- la définition des rôles et des responsabilités dans la collecte, l'actualisation et la diffusion de l'information, l'administration du contenu du site web et autres activités diverses ;
- l'identification, au niveau national, des principales sources d'information sur la biodiversité pour en faire la promotion à travers le CHM ;
- l'utilisation du CHM comme outil de dialogue avec la Société civile et les principaux groupes et acteurs.

Pour clore son discours, *Monsieur ONDOUA* a exhorté l'assistance à être attentive aux enseignements qui seront dispensés au cours de l'atelier et surtout à y prendre une part active.

A son tour, le PF CHM belge, *Monsieur Han de KOEIJER*, a pris la parole pour exprimer sa joie d'être à nouveau au Cameroun pour assister les trois pays partenaires de la COMIFAC, dans le renforcement de leurs capacités en vue de remplir les obligations que la CBD demande aux Pays Parties.

L'orateur a rappelé qu'il y a trois ans, une formation du même type pour les représentants du Tchad, Congo et la RCA et naturellement du Cameroun a eu lieu. Il s'est réjoui de revoir quelques personnes qui ont participé à la formation précédente qui selon lui, pourront guider les autres participants et les aider lors des exercices avec leurs expériences.

Par la suite, le PF CHM belge a insisté sur le fait que la Conférence des Parties de la Convention a clairement indiqué à travers des décisions récentes que partager des informations est primordiale pour suivre les évolutions dans la conservation, l'utilisation et le partage juste et équitable des ressources de la diversité biologique. Il a affirmé avec conviction que si chaque pays apporte sa contribution, il y aura des avancées considérables dans l'implémentation de la CBD en partageant les informations détenues par les pays.

Pour conclure, il a déclaré que la formation serait une vraie réussite si d'ici à la Conférence des Parties (COP 12) qui aura lieu en octobre 2014 en Corée du Sud, les représentants des pays peuvent montrer, à travers des ajouts d'informations sur chaque CHM national, les activités menées ces dernières années pour sauvegarder leur exceptionnelle biodiversité.

Cette étape protocolaire de l'atelier s'est achevée par la présentation des participants et l'échange de poignées de main chaleureuses entre le représentant du Ministre et les participants. Ensuite, le PF CHM Cameroun a pris la parole pour partager quelques informations pratiques et présenter le programme de la formation.

II. EXPOSES ET COURS

Avant les cours pratique, trois exposés ont garni la première partie de la formation. Ceux-ci ont porté sur les thèmes suivants : les objectifs d'Aïchi ; une introduction sur le CHM ainsi que l'histoire et la gestion du PTK CHM.

1. Objectifs d'Aïchi

Cet exposé a été présenté par la PF CHM Cameroun, **M.NTEP Rigobert**. Les points saillants de cette intervention sont :

Les objectifs d'Aïchi sont des objectifs spécifiques, définis à Aïchi, dans le cadre de la décennie des Nations Unies pour la biodiversité, qui sont liés aux grands thèmes et buts du Plan stratégique pour la biodiversité.

C'est dans le but de promouvoir et de sensibiliser le grand public au Plan stratégique pour la diversité biologique et sur les objectifs d'Aïchi pour la biodiversité. L'ONU a déclaré la période 2011-2020 comme étant la Décennie pour la biodiversité.

Ce Plan stratégique de dix ans, regroupe 20 objectifs spécifiques. Ces derniers sont organisés en 5 buts stratégiques traitant les causes sous-jacentes à la perte de la biodiversité.

La mission du plan stratégique est de « prendre des mesures efficaces et urgentes pour stopper la perte de la biodiversité, afin d'assurer que d'ici 2020 les écosystèmes sont résilients et continuent de fournir des services essentiels, garantissant ainsi la diversité de la vie sur la planète, et de contribuer au bien-être des humains, et à l'éradication de la pauvreté ».

Les grands objectifs du plan stratégique sont :

- Sensibiliser au sujet de la biodiversité (ce qu'elle est, pourquoi elle est importante) dans le but de ralentir et d'arrêter la perte de la biodiversité;
- Promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles, réduire la pression sur elles;
- Parvenir à la reconnaissance officielle de l'importance de la protection de la diversité des écosystèmes, des espèces et de la diversité génétique;
- Renforcer les avantages issus des services écosystémiques et de la biodiversité;
- Renforcer les capacités à mettre en œuvre, le plan et les cibles, y compris le renforcement des capacités.

Parmi les 20 objectifs spécifiques susvisés, le CHM trouve son encrage dans le **But stratégique E** : Renforcer la mise en œuvre grâce à la planification participative, à la gestion des connaissances et au renforcement des capacités ; **Objectif E.19** : « D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.»

2. Introduction sur le CHM

A la suite de l'exposé du PF CHM Cameroun, son homologue belge *M. Han de Koeijer* a pris la parole pour présenter le CHM et ses objectifs selon la CBD. On peut retenir de son propos ce qui suit :

Le CHM est un outil pour promouvoir la coopération technique et scientifique sous la CBD. Jusqu'à la COP10 les objectifs visés par les CHM étaient :

- Promouvoir et faciliter la coopération scientifique et technique (Article 18.3 de la CBD) ;
- Mettre en place un mécanisme global pour l'échange de l'information et « best practices » (Article 17) ;
- Développer et promouvoir un réseau humain et technologique.

La Décision X/15 de la COP 10 assigne au CHM la mission suivante : Contribuer de manière substantielle à l'application de la Convention sur la diversité biologique et de son Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, au moyen de services d'information efficaces et d'autres moyens appropriés, afin de promouvoir et faciliter la coopération scientifique et technique, le partage des connaissances et l'échange d'information et afin de mettre en place un réseau pleinement opérationnel de Parties et de partenaires.

Buts et objectifs

But 1: Le centre d'échange central fournit des services d'information efficaces à l'échelle mondiale pour faciliter la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.

Objectif 1.3. Des services d'échange d'informations efficaces sont pleinement opérationnels.

Objectif 1.4. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique facilite la création d'un réseau d'experts et de praticiens parmi les Parties et les partenaires.

Objectif 1.5. Les Parties et les partenaires ont à leur disposition des orientations, pour pouvoir échanger des informations par le biais du réseau du centre d'échange.

But 2: Le centre d'échange national fournit des services d'information efficaces pour faciliter la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

Objectif 2.1. Toutes les Parties ont la capacité d'appuyer des centres d'échange nationaux efficaces.

Objectif 2.2. Des sites internet nationaux de haute qualité sont disponibles.

Objectif 2.3. Des informations nationales sont échangées par le biais du réseau du centre d'échange.

Objectif 2.4. Les Parties collaborent et partagent leurs connaissances par le biais du réseau du centre d'échange.

Objectif 2.5. Les partenaires et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique ont contribué au développement des centres d'échange nationaux.

O.2.3. Des informations nationales sont échangées par le biais du réseau du centre d'échange. Pour se faire, il faut identifier les cibles, encourager les collaborations, préciser le type d'information recherché et le type d'information à rendre publique, faciliter l'accès aux informations, identifier les lacunes d'informations, assurer la validation de l'information et respecter les droits de propriété intellectuelle.

Il faut également développer et assister des Réseaux avec les ONG dont l'action porte sur une ou plusieurs thématiques de la Convention (biodiversité marine, montagnes...). Ces réseaux seraient un cadre d'assistance, d'échange et provision d'informations, de meilleures pratiques et de contacts.

Le Site web national pour le CHM est un portail à l'information sur la CDB, sa mise en œuvre au niveau national, à l'information sur la biodiversité ainsi qu'à la coopération. Il permet de rendre accessible les informations difficiles à obtenir dans et en dehors du pays. Les pages les plus visitées sur les CHM sont généralement : les rapports nationaux, les monographies, les stratégies et plans d'actions nationaux sur la biodiversité, les actualités et les évènements.

O. 2.4. Les Parties collaborent et partagent leurs connaissances par le biais du réseau CHM.

L'échange d'information se fait par des conférences et ateliers ; des groupes de discussion par email/listes serveurs ; des visites de terrain et à travers les sites web. Mais il faudrait garantir l'interopérabilité entre CHM afin de promouvoir la coopération et l'échange d'informations entre les pays et faciliter des recherches d'informations et meilleures pratiques sur les différents CHM. Comment promouvoir l'interopérabilité ? En structurant l'information de la même manière. Notons que les CHM basés sur le PTK peuvent échanger des données/informations par RSS et des recherches peuvent être faites sur tous les sites.

Échange d'informations pour promouvoir la coopération et la sensibilisation du public au niveau national

Il est important d'augmenter la sensibilisation publique sur la Convention en motivant le public par des campagnes d'observation de la biodiversité ; à travers des monographies, listes rouges, les relations entre les conventions, les curricula éducatifs. Ici les groupes cibles sont : les décideurs politiques, jeunes, maîtres d'écoles, public en général.

Quelques conseils pratiques

- Faire un recensement des sources d'informations existantes ;
- Inclure les acteurs dans le domaine de la biodiversité dès le début (organiser des conférences sur l'utilité du CHM pour eux et stimuler la culture d'échange d'informations) ;
- Collaborer dès le début avec des réseaux nationaux émergents liés à la CDB tels que : CHM biosécurité, Programme mondial des espèces envahissantes, Forum mondial d'informations sur la biodiversité et autres ;
- Partager les ressources et la capacité humaine ;
- Utiliser les statistiques web au niveau des pages les plus visitées pour améliorer les sources d'informations les plus visitées ;
- Sensibiliser les politiciens et les responsables de l'administration sur le rôle et le fonctionnement du CHM.

3. Histoire et gestion du PTK CHM

Le PTK a été conçu pour améliorer la participation des acteurs du CHM dans la vulgarisation et la protection de la biodiversité. La toute première version (PTK version 1) a été développée par l'EC CHM en Open source, de manière à ce qu'il puisse être facile d'utilisation, de permettre des accès multiples via internet et à travers des pages web dynamiques.

Lors des réunions de l'EC CHM il a été émis le souhait de voir cette application être disponible en plusieurs langues, qu'elle donne la possibilité d'être configurée selon des préférences et que l'hébergement se fasse sur le serveur de l'EC CHM. C'est en réponse à ces attentes que le financement du projet d'amélioration du PTK version 1 a été alloué par l'Union Européenne durant l'année budgétaire 2004-2005, faisant naître ainsi le PTK version 2 qui hérite de toutes les fonctionnalités de la version 1 en prenant en compte les nouvelles modifications. Le PTK en est à ce jour à sa version 3 ; il présente les avantages ci-après :

- Tout le monde peut ajouter des données, pas besoin d'être un spécialiste/informaticien ;
- Les pages peuvent être ajoutées sans qu'elles soient tout de suite visibles pour le monde entier ;
- La possibilité de créer des groupes de discussions
- L'hébergement des sites nationaux est gratuit ;
- La garantie de sauvegarde des données ;
- La mise à jour du logiciel est garantie dans les années à venir par l'EU.

La version 3 du PTK est utilisée aujourd'hui par un bon nombre de pays tels que : la France, l'Allemagne, la Suisse, la Roumanie, la Belgique, le Danemark, l'Estonie, les Pays-Bas, le Guatemala et Autres.

Seul le site du CHM belge n'est pas hébergé sur le serveur de l'ECCHM mais en Belgique. C'est également là-bas que sont hébergés tous les sites CHM des pays partenaires tels que le Cameroun, le Tchad, la République Centrafricaine, le Congo et le Gabon.

Par ailleurs la Belgique s'est engagée à :

- continuer des formations sur l'utilisation du PTK aux niveaux national et régional ;
- assurer l'hébergement des sites PTK dans la future ;
- mettre à jour les versions du PTK au fil du temps pour tous les pays ;
- transmettre les remarques par rapport à l'utilisation du PTK aux développeurs et ECCHM.

4. Cours pratiques

Après les différents exposés qui ont permis aux participants de comprendre l'importance de la formation qui leur est dispensée, le PF CHM belge et son assistante *Dr. Marie-Lucie SUSINI*, sont tour à tour intervenus pour former les séminaristes sur les notions suivantes :

- Création d'un compte sur le site de la formation ;
- Ajouter des répertoires ;
- Ajouter des fichiers ;
- Ajouter des pages web ;
- Ajouter des actualités ;
- Ajouter des évènements ;
- Ajouter des liens ;
- Ajouter des images ;
- Ajouter des géopoints.

Notons que la méthodologie de travail a consisté à faire des exercices pratiques après chaque démonstration par les formateurs et des exercices de révision le jour suivant avant d'introduire une nouvelle notion. La formation s'est déroulée sur quatre jours.

III.ECHANGES ET CLOTURE

Dans l'après-midi du 30 janvier 2014, le PF CHM Cameroun a réuni les représentants des OSC et ils se sont entretenus sur le rôle que joueront ceux-ci dans les prochains jours. Il s'agit notamment du rôle de contributeur sur le site web du CHM Cameroun <http://cm.chm-cbd.net> en tant que producteur d'informations sur la biodiversité. Il a également été évoqué la validation des informations publiées sur le site qui est une prérogative du Comité de pilotage du CHM Cameroun. Puis, l'administrateur du site publie les informations validées sur le site.

A l'issue de cette concertation, la cérémonie de clôture a été marquée par les mots de fin des organisateurs qui ont exprimé leur satisfaction et la remise des certificats de participation aux séminaristes.

IV.EXCURSION

Le vendredi 31 janvier 2014, les participants à la formation se sont rendus au Parc National de la Mefou en matinée et dans l'après-midi à la Réserve forestière de Mbalmayo à Ebogo. La visite de ces deux aires protégées avait pour objectif l'observation de la biodiversité.

C'est ainsi qu'au Parc National de la Mefou spécialisé dans la conservation des primates, nous avons observés les grands singes tels que les gorilles et les chimpanzés ainsi que d'autres espèces comme le mandrill.

Au site touristique d'Ebogo, après un voyage en pirogue le long du fleuve Mefou, les séminaristes ont admiré la flore en forêt et quelques Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL). La visite s'est achevée par un cocktail où étaient servis des recettes locales à base de poisson pêché dans la Mefou notamment le « *kanga* ».

Les participants de retour à Yaoundé se sont séparés après un dîner convivial.

Le Rapporteur

Le Point Focal CHM Cameroun

Tatiana NGANGOUM NANA

NTEP Rigobert

ANNEXES

- 1. Programme de l'atelier**
- 2. Listes de présence**